

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 17 (1925)
Heft: 7

Rubrik: Dans les fédérations suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les autres organisations

Parti socialiste suisse. Le rapport de gestion pour 1924 nous apprend que le Parti socialiste suisse compte 27,278 membres contre 27,852 en 1923. Il convient de dire cependant que les renseignements sur 228 sections font défaut, de sorte que les chiffres ci-dessus ne donnent pas une image exacte du mouvement des membres. Il en ressort malgré tout que le recul des effectifs n'est pas encore arrivé à son chiffre le plus bas.

Le rapport expose en de courts chapitres l'activité au sein du parti et sur le terrain fédéral. Plusieurs questions importantes du domaine de la politique sociale et économique ont beaucoup occupé les instances du parti, notamment la prolongation de la durée du travail, les assurances sociales, la protection des locataires et le renchérissement du coût de la vie.

Dans le domaine international, le parti a participé à l'œuvre de secours en faveur de la classe ouvrière affamée d'Allemagne. Il publia des manifestes à l'occasion de l'assassinat de Matteotti et de la mort de Lénine. Il prit également position au sujet des événements en Géorgie. La question de l'adhésion à une internationale fut discutée par le comité directeur et le comité central; la décision fut renvoyée à plus tard.

La caisse du parti présente aux recettes la somme de fr. 86,786 et aux dépenses fr. 79,260. Le fonds de presse possède un solde en caisse de fr. 30,357; ses recettes furent de fr. 51,271. Il fut versé en 1924 une somme de fr. 1217 de la caisse des émigrés.

Société suisse des commerçants. Au milieu du mois de mai a eu lieu, à Interlaken, l'assemblée des délégués de cette année de la Société suisse des commerçants. 162 délégués représentant 72 sections et de nombreux hôtes ont assisté aux délibérations.

Après avoir constitué le bureau du jour, l'assemblée des délégués passa à la discussion du rapport annuel. La section de La Chaux-de-Fonds suggéra que l'on devrait examiner comment on pourrait remédier à l'influence préjudiciable que cause la passion du sport sur les employés de bureau et de commerce. Cette suggestion fut renvoyée au comité central pour examen. Après cela, le rapport annuel fut approuvé. Le rapport annuel concernant l'organe fédératif officiel, la *Feuille centrale des commerçants*, fut également adopté.

Les propositions du comité central concernant la réduction du prix d'abonnement de l'organe fédératif furent acceptées à l'unanimité. L'assemblée des délégués entendit ensuite un rapport du collègue Blumer au sujet des écoles de perfectionnement professionnel et la restriction de l'accès des éléments non appropriés à la carrière commerciale. Ce problème souleva un vif débat au cours duquel maints délégués présentèrent les suggestions les plus diverses. Les comptes annuels et le budget furent approuvés après un rapport d'un représentant du comité central.

Dans la deuxième séance, il fut donné connaissance du rapport du jury sur les neuf travaux de concours qui lui avaient été soumis. Ensuite, le secrétaire central, M. Schmid-Rüedin, référa sur la « Politique fédérale du point de vue du mouvement des employés ». La discussion qui suivit se limita à l'initiative Rothenberger, pour l'acceptation de laquelle l'assemblée vota une résolution à l'unanimité.

La cotisation annuelle fut maintenue au niveau actuel. Là-dessus, l'assemblée s'occupa des événements peu réjouissants survenus dans la section de St-Gall, que les détournements de son président a mis dans une situation financière précaire. Grâce à des prestations volontaires fournies par d'autres sections, on put renoncer à la perception d'une cotisation extraordinaire. Dans le

but d'éviter le retour de pareils faits, il y a lieu d'étudier la création d'un office de contrôle.

Ensuite eurent lieu les élections des membres du comité central et des diverses commissions spéciales. Le choix de la localité, où devra avoir lieu la prochaine assemblée des délégués (Schaffhouse ou Locarno) est laissé au comité central. Après discussion de diverses propositions concernant la caisse de maladie, l'assemblée des délégués fut close.

Fédération des sociétés suisses d'employés. Dans un rapport de 28 pages, la F.S.E. oriente sur son activité pendant l'année 1924. Le nombre des membres affiliés s'élève à la fin de l'année à 45,318; ils se répartissent dans les fédérations suivantes: Société des commerçants 109 sections avec 24,437 membres; Fédération des contremaîtres 83 sections avec 6967 membres; Union Helvétia 47 sections avec 4741 membres; Fédération du personnel des banques 12 sections avec 5050 membres; Société technique de Baden avec 30 membres; Société des employés de l'industrie des machines 15 sections avec 3734 membres, et la Fédération des maîtres-ouvriers 13 sections avec 359 membres. L'Association des employés techniques fut exclue de la F.S.E. au cours de l'année de gestion. Le nombre des cartels locaux à fin 1924 est de 15.

La Chambre des employés (qui correspond à la commission syndicale dans les syndicats) s'est réunie trois fois au cours de l'exercice et traita différentes questions internes, de politique sociale et de politique économique. Pendant la même période, le comité directeur eut 16 séances.

L'organe officiel (*Mitteilungsblatt*) avait à la fin de l'année 600 abonnés en chiffre rond; il paraît mensuellement et atteint 64 pages pour l'exercice. Les dépenses totales se sont élevées à fr. 24,083, qui, à l'exception des fr. 10,000 de la subvention fédérale, sont couvertes par le système de répartition proportionnel.

Les rapports de la F.S.E. avec l'Union syndicale suisse font l'objet d'un chapitre spécial. Il est constaté avec satisfaction que les syndicats reconnaissent la F.S.E. comme organisation centrale des employés et il est exprimé l'idée que la fédération est prête à entretenir de bonnes relations avec l'Union syndicale suisse. Des négociations dans ce but doivent avoir lieu au cours de l'année 1925. Avec la Fédération internationale des employés de l'industrie privée, les rapports ont été également maintenus; eu égard au développement historique du mouvement des employés suisses, l'affiliation fut rejetée. Toutefois, la F.S.E. est convaincue de la nécessité et de l'urgence de l'organisation internationale.

Le deuxième chapitre traite de l'activité politico-sociale de la F.S.E. Les mesures prises par les instances de l'association au sujet de la prolongation de la durée du travail, la protection du consommateur, du ravitaillement en pain, du tarif général des douanes, de la protection des locataires, etc., sont commentées de façon circonstanciée.

Un troisième chapitre oriente sur la préparation et l'issue du congrès des employés suisses à Zurich, et, dans le dernier chapitre, sont exposés l'organisation et le développement de l'assurance des employés.



Dans les fédérations suisses

Cartel syndical de Bâle. Nous extrayons les indications suivantes du rapport annuel, paru récemment, de l'Union ouvrière et du cartel syndical de Bâle:

L'effectif s'est élevé de 12,397 à 13,064. Cette augmentation se rapporte aux ouvriers du bois et du bâti-

ment, aux ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation, aux ouvriers de l'Etat et aux tramelots. Le nombre de membres des autres sections est à peu près resté le même. Il a été mené à Bâle 52 mouvements de salaire au total, lesquels touchèrent 152 entreprises et auxquels 9347 personnes participèrent.

Le bureau de renseignements juridiques fut consulté par 1741 personnes; 1050 de celles-ci étaient organisées et 691 non organisées. La plupart des renseignements donnés concernaient le contrat de service, le secours de chômage, le droit des pauvres et l'assurance-accidents, maladie et militaire. La bibliothèque prêta 2552 volumes au cours de l'exercice.

Secrétariat ouvrier de St-Gall. En 1925, le secrétariat ouvrier de St-Gall renseigna 1767 personnes dans des affaires de droit. De celles-ci, 1007 étaient organisées et 760 non organisées. Le nombre total des consultations se monte à 2593, tandis qu'il était de 2870 l'année précédente.

Pendant qu'une amélioration générale de la situation économique se fait valoir dans toute la Suisse, les conditions de l'industrie suisse de la broderie au centre du pays sont toujours extraordinairement précaires. Le nombre de chômeurs a augmenté de nouveau vers la fin de l'année; le chômage touche moins les ouvriers de métier que les manœuvres de tout genre. L'activité principale du secrétariat consiste à donner des conseils au sujet du contrat de service et de l'assistance-chômage.

Secrétariat ouvrier de Schaffhouse. Le secrétariat ouvrier de Schaffhouse communiqua en 1924 6098 renseignements au total. La plupart de ceux-ci concernaient le contrat de service, l'assurance-maladie, accidents et militaire, la protection des locataires, le droit d'exploitation et de famille. Des personnes qui recoururent au secrétariat, 4370 étaient des hommes et 1728 des femmes, dont un tiers seulement étaient organisées, soit 2195. Outre des indications sur le bureau de renseignements juridiques, le rapport contient un bref exposé sur les mouvements de salaire et les luttes économiques en 1924, ainsi qu'un exemple typique des conseils en matière de droit.

Services publics. Un grave conflit a éclaté entre la direction et le personnel du *Jardin zoologique de Bâle*. Le personnel était en pourparlers avec la direction concernant l'amélioration de ses conditions de travail. La direction adressa au personnel un contrat de service accompagné d'un règlement d'exploitation en l'invitant à lui retourner le premier dans un certain délai, muni de sa signature. Le personnel s'y refusa, vu que le contrat présenté ne tenait pas suffisamment compte de ses revendications. Le personnel maintint son point de vue, c'est-à-dire qu'il soit élaboré par la voie de négociations un contrat de travail s'appuyant sur la réciprocité.

Quelques membres du conseil d'administration essayèrent alors de faire signer le contrat individuellement à quelques gardiens. Quoique ceux-ci aient été menacés de congédiement, ils ne cédèrent pas. Une nouvelle pression opérée par la direction lui procura la signature de trois gardiens, tandis que tous les autres persistèrent dans leur refus. Il fut alors communiqué à ces derniers qu'ils étaient congédiés et pouvaient toucher le salaire pour leur dernière quinzaine, «étant donné qu'ils se refusaient à conclure un contrat de travail». Cependant, ce procédé est trop naïf pour que le personnel et le public se laissent aller à adopter l'opinion de la direction. Il est évident que le personnel est prêt à signer un contrat de travail, toutefois le contenu de ce contrat doit être élaboré dans des pourparlers réciproques. Actuellement, 10 hommes font grève, tandis que l'exploitation est assurée tant bien que mal par des briseurs de grève. Le Jardin zoologique de Bâle

est sévèrement mis à l'interdit et l'on s'attend à ce que les ouvriers de toutes les catégories n'y mettent pas les pieds jusqu'à ce que le conflit ait trouvé sa solution.

Bois et bâtiment. La situation de la *grève des plâtriers de Bâle* n'a pas subi de changement. La lutte dure depuis bientôt trois mois sans que les patrons aient manifesté le moindre désir d'accepter les conditions des ouvriers. Cette résistance est due bien moins aux patrons plâtriers qu'à l'Union économique de Bâle, qui, d'une petite question de salaire, en a fait une grosse affaire de principe que la force seule doit trancher.

La plus grande partie des plâtriers grévistes travaillaient dans la grand-duché de Baden. Là aussi la grève éclata vers le milieu de juin. Les salaires horaires étaient jusqu'ici de 1.30 à 1.35 marks; les plâtriers en revendiquèrent un de 1.50 marks garanti par contrat. Après quelques jours, les revendications ouvrières furent admises. L'espoir des patrons bâlois, qui escomptaient que les difficultés de Leopoldshöhe pèseraient lourdement sur les finances du syndicat ouvrier de Bâle, ne s'est donc pas réalisé. Bâle reste à l'interdit pour les plâtriers.

A *Yverdon*, les maçons et manœuvres sont en grève. Les entrepreneurs s'entêtent; ils ne se firent pas représenter à une séance de conciliation convoquée par les autorités communales. Par contre, ils cherchent activement dans toute la Suisse des briseurs de grève et obtinrent même quelques héroïques fascistes. Les succès remportés ne sont pas brillants. Les grévistes sont résolus à ne reprendre le travail qu'après l'acceptation de leurs conditions.

Relieurs. L'assemblée des délégués de la Fédération des relieurs s'est tenue le 30 mai à Aarau. Toutes les sections étaient présentes à l'exception de celles de Fribourg et de Schaffhouse. Outre les délégués, de nombreux invités assistaient aux délibérations.

Le rapport annuel fut adopté après une courte discussion; il en fut de même des comptes. Le vœu fut émis que les sections vouent plus de soins à leurs rapports et à leurs comptes. Le rapport du secrétaire central, H. Hochstrasser, sur la situation présente dans la profession de la relieure et sur la possibilité d'obtenir un contrat collectif, donna lieu à une longue discussion. Il fut constaté que les différences dans les conditions de travail et sur les salaires étaient en partie très grandes; à l'exception de St-Gall, où quelques entreprises travaillent 50 et 52 heures par semaine, la semaine de 48 heures est strictement respectée partout. Des vacances payées sont accordées par les fabriques de registres et dans les imprimeries, ainsi que dans quelques petites entreprises de la profession. Après une discussion approfondie, une proposition présentée par une commission spéciale fut adoptée. Elle invite les sections à prendre toutes les mesures capables de réintroduire des conditions de travail convenables.

Les projets modifiant les statuts et divers règlements furent adoptés sans grands changements. Une proposition de Bâle demandant la suppression de la caisse d'invalidité fut repoussée par toutes les voix contre deux. Il fut décidé à une grande majorité de mettre la caisse d'invalidité immédiatement en activité. Il en résulte évidemment une augmentation des cotisations, laquelle, en raison des mauvaises conditions de travail et de la vie chère, souleva quelques objections de diverses sections. Finalement, l'augmentation des cotisations fut adoptée par 683 voix contre 360 non et 11 abstentions; une votation générale aura lieu sur cette question.

Une vive discussion s'engagea également sur la question de savoir si la caisse de chômage doit prétendre aux prestations de la Confédération et en accepter les prescriptions. Le congrès se prononça pour l'af-

firmative; mais, si les mesures de contrôle devaient être par trop tracassières, cette décision devra être rapportée.

Après avoir liquidé plusieurs questions secondaires, le congrès fut suivi d'une assemblée de délégués de la caisse de maladie. Les rapports et comptes furent également adoptés à l'unanimité.

La grève des serruriers à Berne se poursuit sans changements. Les patrons ne font pas mine de vouloir accepter les revendications ouvrières. Les grévistes ne sont pas disposés de céder non plus; ils continuent la lutte appuyés par toute la classe ouvrière. La section de la F. O. M. H. de Berne a décidé une cotisation extraordinaire de 5 à 15 fr. Berne reste à l'interdit pour les serruriers.

Ouvriers métallurgistes et horlogers. Après une durée de onze semaines, la *grève de la maison Vogt-Gut à Arbon* a pris fin. Après qu'une proposition de conciliation de la maison eut été repoussée par 48 voix contre 5, les ouvriers approuvèrent une proposition de conciliation obtenue par de nouveaux pourparlers. Les ouvriers de la dite maison déclarèrent renoncer à leurs revendications en vue d'une augmentation générale des salaires. La maison s'engagea à octroyer à 30 ouvriers des augmentations individuelles de salaire allant de 2 à 10 ct. A l'exception de deux camarades, la maison s'engagea à réengager tous les ouvriers ayant fait grève. Aucune mesure de représailles ne doit être prise par les ouvriers.

— Les ouvriers de la *fabrique de fourneaux et d'articles en tôle Affolter, Christen & Cie*, à Bâle, sont en lutte depuis le milieu de mai. Depuis longtemps, les ouvriers cherchaient à obtenir de meilleures conditions de travail par voie de négociation. La direction de la fabrique s'y opposa brutalement et congédia un certain nombre d'ouvriers, dont naturellement les militants du syndicat furent les premières victimes. Un renvoi injustifié fut le signal du conflit. Un ouvrier, depuis 21 mois dans la fabrique, fut renvoyé pour « manque de travail », tandis que d'autres étaient engagés nouvellement. La commission ouvrière de la fabrique chercha à faire retirer le congé de cet ouvrier, qui était le seul soutien de sa famille. La direction de la fabrique fut intransigeante, même après une assemblée des ouvriers de la fabrique. Le jour suivant, à 4 heures, eut lieu une nouvelle assemblée des ouvriers de la fabrique; tous y participèrent, malgré une défense expresse de la fabrique d'y prendre part. Le lendemain, les ouvriers étaient lock-outés. Ils réunirent alors les revendications formulées depuis si longtemps et décidèrent, malgré le lock-out, de lutter pour elles jusqu'à satisfaction complète. Le 100 % des ouvriers est organisé.

Les ouvriers de l'entreprise métallurgique *von Moos*, à Emmenbrücke, sont également en grève depuis fin mai. Depuis longtemps, une amélioration de leurs mauvaises conditions de travail était en cause. La direction refusa d'entrer en discussion avec les ouvriers; elle fit savoir par contre à 300 ouvriers qu'elle leur accordait une augmentation de 2—3 ct. en leur déduisant cependant les augmentations données depuis le 1er janvier. Les ouvriers refusèrent cette augmentation comme insuffisante et entrèrent en grève. Par des menaces et à grand renfort de police, les patrons cherchèrent à briser l'unité des ouvriers. Il se trouva quelques briseurs de grève, notamment des chrétiens-sociaux firent voir une fois de plus ce dont ils étaient capables. Une entente se produisit entre temps sous l'égide de la commune d'Emmen. Les revendications ouvrières ne furent pas toutes acceptées sans autres; aucune mesure de représaille ne doit avoir lieu et des pourparlers doivent être engagés directement avec les ouvriers dès qu'ils auront repris le

travail. Si les ouvriers avaient été mieux organisés, le résultat eût certainement été meilleur.

Papier et auxiliaires des arts graphiques. Après de longs pourparlers, les ouvriers du papier de *Landquart*, si mal payés, se sont mis en grève. Ils avaient attendu encore 15 jours inutilement sur l'intervention de l'Office intercantonal de conciliation. La décision de grève fut prise le dimanche de Pentecôte par l'assemblée comprenant 120 personnes. La discussion approfondie fut suivie d'un vote qui donna 103 voix et 15 contre la grève. Le travail fut abandonné unanimement aussi bien à Ragaz qu'à Landquart. Ce sentiment d'unanimité s'exprima tout particulièrement à la première assemblée des grévistes comprenant 220 personnes. La population sympathise avec les grévistes; trois briseurs de grève seulement sont signalés à Ragaz et deux à Landquart. Les ouvriers s'attendent à une longue lutte et ont pris toutes leurs mesures en conséquence. La classe ouvrière suisse est solidaire avec les ouvriers papetiers en lutte.

Services publics. Le congrès du personnel des services publics a eu lieu à Genève à la Pentecôte. Le congrès fut ouvert le samedi soir à 8 h. ½. Durant la journée, plusieurs réunions préparatoires avaient eu lieu. Le président central Oprecht salua les délégués venus de toutes les parties de la Suisse; il adressa des félicitations au fondateur de la fédération, le camarade Greulich, en lui remettant aux acclamations de l'assemblée un superbe bouquet de roses rouges.

Le bureau du congrès fut constitué. Le camarade Oprecht, appelé à diriger les débats, adressa des souhaits de bienvenue aux invités des fédérations sœurs de Hollande, Belgique, Allemagne, Suède et France, ainsi qu'aux délégués des autorités communales et cantonales, du B. I. T. et de l'Union syndicale suisse. Le congrès aborda son ordre du jour après avoir entendu les discours des invités.

Après avoir entendu un rapport du camarade Oprecht, le congrès adopta par 87 voix contre 13 une résolution condamnant le noyautage dans la fédération, ainsi que tout acte menaçant l'unité de la classe ouvrière. Le rapport de la commission des mandats fut adopté ensuite; il fit constater la présence de 132 délégués représentant 58 sections.

Le lendemain, le congrès discuta de la création d'un secrétariat romand. Il ne sera pas donné suite à ce projet pour le moment; par contre, des commissions de propagande doivent être créées dans toutes les sections romandes, les frais de celles-ci tombant à la charge de la caisse centrale. Au sujet du travail de nuit dans les services rotatifs, le secrétariat central fut chargé d'étudier les moyens capables d'améliorer la situation matérielle du personnel en cause. Au sujet de l'interruption du service des tramways au 1er mai, le comité central et le comité directeur furent chargés d'introduire, d'accord avec le personnel intéressé, une interruption uniforme dans toute la Suisse.

Les lignes directrices concernant la rédaction des journaux fédératifs rencontrèrent l'approbation du congrès. Les propositions du comité directeur concernant les cotisations pour 1925—26 furent approuvées; les comptes annuels de 1923—1924 également. Il en fut de même d'une proposition tendant à prélever du fonds de lutte de la fédération un versement de 75 ct. par membre au bénéfice du fonds de solidarité de l'Union syndicale suisse.

Le congrès vota une somme de 5000 fr. pour les ouvriers danois lock-outés. Zurich fut confirmée comme siège du comité directeur et Berne continuera à désigner la commission des réclamations. Le comité central désignera le lieu du prochain congrès.

Les camarades Dr Klöti et Albert Naine présentèrent de très intéressants travaux sur les régies directes.

Puis, le congrès aborda la discussion sur le règlement de la caisse au décès; les propositions de la commission spéciale furent adoptées. L'étude de la création d'une caisse de chômage doit être poursuivie.

Une résolution adoptée, salue les efforts faits par le personnel hospitalier pour l'amélioration de ses conditions de travail; dans une autre résolution, le congrès assure le personnel du Jardin zoologique de Bâle de toute sa solidarité. Un excellent discours final clôtura le congrès.

Employés des postes et télégraphes. Du rapport de gestion de cette fédération pour l'année 1924, nous relevons ce qui suit:

La fédération comprenait à fin 1924 un effectif de 7452 réparti dans 47 sections, en augmentation de 155 due à la fusion avec les employés des télégraphes. L'effectif des employés postaux à lui seul a diminué de 139 membres, tandis que le nombre d'employés ayant quitté l'administration postale durant l'année fut de 163. La fédération marque ainsi plutôt un progrès; le 95,4 % du personnel, y compris les facteurs ruraux, font partie de la F. S. E. P.

Le rapport donne des renseignements détaillés sur l'activité du comité central et du secrétariat. Depuis le 1er juillet 1924, le secrétariat de la fédération fut réuni à celui de la Fédération suisse des ouvriers des téléphones et télégraphes. Cette fusion ne donna lieu à aucune difficulté. Depuis le 1er janvier 1925, les journaux fédératifs de ces deux fédérations furent également fusionnés; des travaux préparatoires sont en outre entrepris en vue d'une fusion complète des deux fédérations. La fédération travaille intensivement au développement de l'œuvre d'éducation; 42 conférences ont été organisées en 1924. Ces 42 conférences se sont réparties dans 26 sections; avec raison, le rapport invite les autres sections à vouer plus de soins à l'éducation de leurs membres. 4 collègues ont pris part au cours de vacances organisé par la centrale d'éducation; ils furent subventionnés par la fédération.

Des chapitres spéciaux sont consacrés aux relations de la fédération avec les sections et les autres organisations: Union fédérative du personnel fédéral, Union syndicale suisse et les organisations internationales. Une partie importante du rapport traite de l'activité syndicale dans tous les domaines: allocations de renchérissement, loi sur les traitements, durée du travail, et tout ce qui concerne plus particulièrement certaines catégories. Un chapitre important traite également des actions sociales et de solidarité de la fédération, caisse d'assurance fédérale, caisse de secours et de prêt, assistance judiciaire, etc.

La caisse centrale présente aux recettes 51,905 fr. et aux dépenses 58,325 fr. Les recettes de la caisse de secours furent de 14,326 fr. et les dépenses de 6203 fr. La fortune de la caisse centrale à la fin de l'année était de 10,160 fr.; celle de la caisse de secours de 52,950 francs. Le fonds de réserve boucle avec 17,497 fr. aux recettes et 16,219 fr. aux dépenses; la fortune de ce fonds est actuellement de 56,161 fr.

Typographes. La Fédération des typographes a tenu son congrès annuel le dimanche de Pentecôte, à Genève. Le président central Bräuchi et le président de la section de Genève, collègue Drocco, saluèrent les délégués venus de toutes les parties de la Suisse. Les fédérations sœurs d'Allemagne, de Bulgarie et de Roumanie étaient représentées, ainsi que l'Union syndicale suisse, la Fédération des relieurs et les auxiliaires des arts graphiques.

Le rapport de gestion du comité central donna lieu à de nombreuses propositions et interpellations; il fut finalement admis par toutes les voix contre une. Les comptes de la caisse générale, ainsi que ceux de la caisse

de maladie et de décès furent également adoptés sans aucune opposition. Une demande de subvention pour une cabane des amis de la nature de Berne fut renvoyée à l'examen du comité central.

Une proposition de la section de St-Gall tendant à la création d'une caisse complémentaire en cas d'invalidité fut repoussée par 30 voix contre 7 malgré la sympathie que cette question inspira et ce pour des raisons financières. Une proposition de Lausanne demandant de fixer la cotisation locale à 40 ct. fut également repoussée.

L'assemblée repoussa également une motion de la section de Soleure tendant à créer une nouvelle classe de cotisations dans la caisse de maladie et à développer la caisse d'invalidité. Une autre proposition de Berne concernant une assurance en faveur des employés permanents des sections donna lieu également à une discussion animée. Le comité central exprima sa sympathie à l'égard de cette proposition, mais son exécution ne devrait pas grever la caisse centrale, mais les caisses des sections possédant des secrétaires. L'assemblée sa rallia au point de vue du comité central et repoussa par 36 voix contre 6 la proposition de Berne.

La Chaux-de-Fonds fut à nouveau désignée pour nommer la commission de gestion et Winterthour recevra la prochaine assemblée de délégués. Le congrès fut suivi d'une fête commémorative du 75^{me} anniversaire de la création de la section typographique de Genève.



Economie politique

Le Conseil fédéral et la question du Freigeld.

Une requête de la Société suisse du Grütli a donné l'occasion au Conseil fédéral de se prononcer sur la question du Freigeld. Dans sa demande, la Société du Grütli suggérait une réforme du système monétaire en vue d'arriver à une stabilisation de la valeur de l'argent, respectivement du niveau général des prix. D'après elle, cette mission devait être confiée à la Banque nationale qui serait étatisée. La dite banque atteindrait ce but en pratiquant une large politique d'escompte et de crédit, ce qui contribuerait à maintenir la stabilité du chiffre indice établi pour le commerce de gros. La requête contenait en outre diverses suggestions d'ordre politico-économique.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral constata, en ce qui concerne la stabilisation du niveau des prix, que le but poursuivi par toute politique monétaire sérieuse a été, depuis plus d'un siècle, la stabilisation de la capacité d'achat de l'argent. Seuls les moyens à employer pour atteindre ce but sont discutés. La monnaie or a paru être le moyen le plus approprié à cet effet et sa propagation internationale a fait d'elle une monnaie internationale. Deux grands avantages la faisaient apprécier: cours stable et prix relativement constants. Au début de la guerre, la monnaie or fut presque partout remplacée par le papier-monnaie. Il fut commis dans ce domaine, à bien des places, de graves fautes qui eurent des conséquences défavorables; la capacité d'achat de l'or était sujette à de fortes fluctuations.

Le Conseil fédéral décida, pour les raisons suivantes, d'en revenir à la monnaie or: Depuis le milieu de l'année 1921, le niveau des prix aux Etats-Unis, est d'une stabilité constante par rapport au chiffre indice du commerce de détail. Cette stabilité est voulue par le « Federal Reserve Board ». En s'efforçant d'établir la parité entre le franc suisse et le dollar, le Conseil fédéral avait l'intention de mettre la Suisse au bénéfice de cette sta-